



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Mise en place du CNR dans les écoles

Question écrite n° 2496

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les faits suivants : le 8 septembre 2022, le Président de la République a lancé le Conseil national de la refondation. Doté de 500 millions d'euros, le CNR a pour vocation l'instauration d'une nouvelle méthode : « faire avancer le pays dans un esprit de dialogue et de responsabilité partagées ». À Perpignan, le 19 octobre 2022, l'école élémentaire Pasteur a été le premier établissement de l'académie à pratiquer l'exercice, réunissant parents d'élèves, enseignants, élus, pour réfléchir ensemble et mener des réflexions sur : « la cour idéale ». L'intérêt de ce sujet est du niveau des conseils d'administration des écoles, instances qui sont déjà en place et fonctionnent. C'est pourquoi elle lui demande les instructions qui ont été données aux académies concernant la mise en place du CNR.

### Texte de la réponse

Le Conseil national de la refondation (CNR) Éducation "Notre École, faisons-la ensemble" est une des déclinaisons territoriales du CNR national porté par le Président de la République en août 2022. Cette démarche imprime un nouvel élan à la politique éducative en se basant sur les initiatives locales de chaque communauté pédagogique volontaire. Autour des trois objectifs d'excellence, d'égalité et de bien-être, le CNR Éducation permet de donner plus de liberté d'innovation aux équipes pédagogiques pour améliorer la réussite de leurs élèves et créer dans chaque territoire une dynamique collective autour de l'école par l'association de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des parents, des collectivités territoriales, des élus ou encore du tissu associatif et économique local. Dans ce cadre, un Fonds d'innovation pédagogique a été institué pour financer les projets issus du terrain à hauteur de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat. À l'heure actuelle, cette démarche est particulièrement dynamique avec plus de 16 500 concertations menées depuis octobre 2022 dans les écoles et établissements ainsi que plus de 3 800 projets déposés depuis décembre 2022, dont plus de 1 100 ont été validés par les commissions académiques sur tout le territoire. Afin d'aider au mieux les équipes pédagogiques sur le terrain, un accompagnement de proximité a été déployé par les académies pour répondre aux besoins des acteurs. Plus spécifiquement dans le premier degré, à l'échelle du bassin, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré et les conseillers pédagogiques de circonscription sont fortement mobilisés pour proposer un accompagnement in situ et adapté aux particularités de chaque école. Chaque projet bénéficie ainsi d'un accompagnement dédié qui lui est propre. Au niveau national, un pilotage plus horizontal a été mis en œuvre pour faciliter le travail des équipes d'appui territoriales. Une page dédiée du site Éduscol propose des ressources et donne des exemples de projets issus de la démarche. En partenariat avec Canopé, des formations sont organisées et ont vocation à se multiplier, concernant le déroulement des concertations et la démarche de portage de projet. Très récemment, l'organisation des premières portes ouvertes du CNR Éducation au niveau national a permis de valoriser les premiers projets remarquables qui traduisent la diversité des problématiques éducatives actuelles et soulignent la grande implication des personnels de l'éducation nationale dans ces propositions pédagogiques innovantes.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription** : Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2496

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 13 mars 2023

**Question publiée au JO le** : [25 octobre 2022](#), page 4809

**Réponse publiée au JO le** : [9 mai 2023](#), page 4175